

RÉSOLUTION – PRINCIPAUTÉ DU LIECHTENSTEIN

THÈME : CONFLITS ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONCERNE : RÉFORME FONDAMENTALE DU FONCTIONNEMENT DE L'ONU

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- Déplorant l'impuissance de l'ONU dans les missions que la charte prévoit
- Soulignant le manque d'équité au sein du système du conseil de sécurité de l'ONU et les sanctions minimales face aux manquements des pays concernés
- Ajoutant que la composition du conseil de sécurité a été mise en place en 1945, après la 2^{ème} guerre mondiale et que l'époque dans laquelle nous vivons actuellement a énormément changé et évolué
- Précisant le manque de représentation des pays moins avancés qui sont majoritaires dans le monde et au sein de l'ONU
- Regrettant que de ce fait, l'Afrique, l'Amérique du Sud et une grande partie de l'Asie ne sont pas représentées au conseil de sécurité de l'ONU et que ce dernier prend part involontairement aux conflits entre les pays
- Décide une réforme fondamentale du fonctionnement de l'ONU ;
pour cela, il faut :
- une modification de la charte de l'ONU afin que les pays ne l'enfreignent plus impunément
 - l'abolition du droit de veto qui donne un pouvoir trop important aux membres permanents du conseil de sécurité
 - la suppression des cinq permanences afin qu'il y ait une nouvelle répartition des sièges au sein du conseil de sécurité de l'ONU, plus conforme à l'état actuel du monde

Le texte français fait foi